

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3499

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Feyzin

objet : Quartier Lescot/Bégude - Requalification de la voirie - Phase II : création d'un parc de stationnement
rue de la Bégude - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3499**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Feyzin

objet : **Quartier Lescot/Bégude - Requalification de la voirie - Phase II : création d'un parc de stationnement rue de la Bégude - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de réhabilitation de la place René Lescot et de dévoiement de l'accès de la place Louis Grenier à Feyzin a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) par délibération du Conseil de communauté du 15 décembre 2008.

La première phase du projet, concernant la réhabilitation de la place René Lescot, a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme de 946 000 € TTC à la charge du budget principal par délibération n° 2011-2156 du Conseil du 18 avril 2011.

Suite à la réalisation de cette première phase, l'opération dégage un reliquat d'autorisation de programme et de crédits de paiement de 392 000 € inscrit en travaux de voirie et ventilé selon l'échéancier suivant : 200 000 € en 2013 et 192 000 € après 2013.

La seconde phase du projet devait consister initialement au dévoiement de l'accès de la place Louis Grenier comme annoncé lors de la présentation de la première phase. La mairie de Feyzin a demandé à ce que soit différé le projet prévu place Louis Grenier étant donné les dernières évolutions dans le quartier de la Bégude (construction de plusieurs dizaines de logements en cours, développement des commerces). La mairie a demandé la réorientation du dernier volet du projet afin d'anticiper la réorganisation future du stationnement sur cet espace.

L'opportunité se présente d'acquérir un tènement de 487 mètres carrés, situé 8, rue de la Bégude (parcelle AS 45 - propriétaire : monsieur Magnard) et supportant une maison individuelle, en vue d'y créer une offre de substitution au stationnement actuel place Louis Grenier.

Le parc de stationnement sera organisé de façon à créer un maximum de places de parking (19 places). Il n'y aura pas de places dédiées aux personnes à mobilité réduite (PMR) car plusieurs places de ce type ont déjà été créées sur la 1ère phase à proximité immédiate des établissements recevant du public (ERP). Les matériaux employés seront traditionnels : enrobés, bordures en béton. Les eaux de ruissellement seront collectées par des ouvrages réalisés par la direction de l'eau financés sur l'opération.

Les études ont été menées en interne par la Communauté urbaine.

La procédure d'acquisition foncière est en cours et les tènements devraient être mis à disposition pour le mois de juin 2013.

La déconstruction est prévue en août 2013 et les aménagements de voirie entre septembre et novembre 2013.

Le coût détaillé est le suivant :

- le coût du foncier a été évalué à 290 000 € TTC,
- le coût des travaux de déconstruction a été évalué à 90 000 € TTC,
- le coût de la purge des espaces végétalisés est estimé à 20 000 € TTC,

- le coût des travaux de voirie a été évalué à 100 000 € TTC.

Ratios :

- surface totale du projet : 490 mètres carrés (parking),
- ratio aménagement de voirie estimé au mètre carré : 204 € TTC par mètre carré (hors foncier, déconstruction et purges).

Les travaux seront réalisés en 2013.

Le besoin en autorisation de programme s'élève à 290 000 € TTC à la charge du budget principal pour les besoins des acquisitions foncières. Les dépenses seront réalisées début 2013.

La démolition et les travaux de voirie seront financés sur les reliquats de l'autorisation de programme précédemment individualisée ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement d'un parc de stationnement rue de la Bégude à Feyzin.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 290 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 290 000 € en 2013 sur l'opération n° 0P09O2392.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 236 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.